

Chères habitantes, Chers habitants,

C'est avec un grand plaisir que je m'adresse à vous aujourd'hui.

L'été approche, et avec lui, revient cette ambiance chaleureuse et conviviale qui fait le charme de notre commune durant la belle saison.

Comme chaque année, nos marchés d'été seront au rendez-vous. Ils sont un véritable cœur battant de la vie locale : un lieu de rencontres, de discussions, d'échanges simples mais précieux.

Que l'on y vienne pour faire ses courses, flâner ou profiter d'un moment en famille, j'invite chacun à venir soutenir nos producteurs locaux qui nous proposent des produits de qualité.

Cette période estivale sera également rythmée par deux marchés gourmands (le 18/07 et 01/08/2025), ainsi que la fête votive, organisée avec passion par les bénévoles du comité des fêtes.

N'oublions pas aussi l'anniversaire du Cercle de l'Amitié du 3<sup>ème</sup> âge qui fête ses 50 ans cette année, ainsi que toutes les autres associations.



Très bel été à toutes et à tous et vive notre village.

**Le Maire, Didier PUGNET**

### Une nouvelle distinction

Monsieur AUSSEL Jean Claude a reçu cette exceptionnelle distinction « la légion d'honneur » pour ses services rendus à la nation tout au long de sa vie.

Un engagement précoce dans la guerre de 39-45 puis dans d'autres conflits où la France était engagée.

Toute sa vie il a défendu la France.



Dans votre journal de juin 2025

**A LA UNE**

**DELIBERATIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX**

**Une journée de tri - le pass déchèterie**

**Un composteur à DEGAGNAC - La ligne POLT**

**L'adressage**

**Les brèves**

**Ça bouge à DEGAGNAC**

**État-Civil - Le marché**

**page 1**

**pages 2, 3, 4, 5**

**page 6**

**page 7**

**page 8**

**page 9**

**page 10**

**pages 11, 12**

*Les comptes rendus des conseils municipaux sont toujours consultables en Mairie*

## Conseil municipal du 10 janvier 2025

### 1- Adressage

Par délibération du 26 décembre 2023 le Conseil municipal a validé le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune, et autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tels que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.



Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et places, il est demandé au Conseil Municipal :

- de VALIDER les noms attribués à l'ensemble des voies communales,
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- d'ADOPTER les dénominations ci-dessus.

Accord à l'unanimité des membres présents.

### 2- Travaux cimetière - Plan de financement

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide le plan de financement suivant :

- DETR 25 % : 5 781.43 €
- Auto financement : 17 344.28 €
- **Montant Total ht : 23 125.71 €**

## Conseil municipal du 19 février 2025

### 1- Adressage : présentation et validation des devis

Suite à la décision prise en séance du 26 décembre 2023 validant le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune, et d'autoriser l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Suite à la délibération prise en séance du 10 janvier 2025 validant la nomination de l'ensemble des voies communales.

Monsieur le Maire indique avoir reçu plusieurs entreprises avec Monsieur Hervé Roques pour la demande de devis à savoir :

- SEDI : pour un montant ht de 22 233.80 €
- SIGNATURE: pour un montant ht de 18 934.14 €
- SIGNAUX GIROD : pour un montant ht de 19 086.31 €

Après en avoir longuement discuté, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, ont décidé de retenir l'entreprise SIGNAUX GIROD pour sa proximité et pour l'adaptabilité des panneaux sur les supports.

## 2 - Achat de tables extérieures

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'il y a nécessité à renouveler le mobilier extérieur pour les marchés gourmands à DEGAGNAC.

Deux devis ont été demandés à la société Direct-équipement pour cette acquisition de 20 tables et 40 bancs.

- mobilier en bois (table brasserie): 4 806.02 € ht.
- mobilier en polypropène : 2 844.46 € ht.

Après discussion, les membres du conseil municipal, à l'unanimité retiennent le devis pour l'achat de matériel en polypropène et autorisent Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

## Conseil municipal du 20 mars 2025

### 1- Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, a approuvé le Compte Financier Unique (CFU) pour l'année 2024, document dématérialisé remplaçant le compte administratif et le compte de gestion. L'excédent de fonctionnement est de 222 895.92 €

Le Maire s'est retiré de la séance lors de ce vote.



### 2- Répartition des sièges au Conseil communautaire (2026-2032)

Dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux en 2026, le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité, la répartition des 24 sièges du futur conseil communautaire de la Communauté de Communes Cazals-Salviac, selon un accord local :

- Salviac : 5 sièges
- Cazals et **Dégagnac** : 3 sièges chacun
- Frayssinet-le-Gélat : 2 sièges
- Autres communes : 1 siège chacune

Cette répartition respecte les critères légaux de représentativité.

### 3-Attribution des subventions 2025

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter les subventions attribuées aux associations communales.

Sont attribuées pour l'année 2025, les subventions suivantes :



ASSOCIATIONS	MONTANT
TOUS ENSEMBLE POUR LES GARES	100 €
COMITE DES FETES	1500 €
FNACA	160 €
UNION SPORTIVE DEGAGNACOISE	650 € Si activité
AVENIR MUSICAL	230 €
TELETHON	200 €
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES	100 €
CERCLE DE L'AMITIE	200 €
AMICALE DES BOULISTES	460 €
OCCE 46	300 €
LES AMIS DE L'ECOLE	460 €
PROPRIETAIRES DU FRAU	100 €
SAPEURS POMPIERS DE SALVIAC	200 €

Les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à engager les dépenses ci-dessus.

### 4- Renouvellement de la convention de débroussaillage

Le Conseil Municipal a approuvé le renouvellement, pour une durée de 3 ans, de la convention avec la Communauté de Communes Cazals-Salviac pour l'entretien des voies d'intérêt communautaire.

Le service technique communal est mis à disposition, la commune assurant la rémunération du personnel. Les frais engagés seront remboursés par la communauté sur présentation d'un décompte annuel. Délibération adoptée à l'unanimité.



# Conseil municipal du 11 avril 2025

## 1-Vote des taux année 2025

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal des taux de la fiscalité locale de 2024 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 28.47 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 23.87 %
- CFE : 9.76 %
- Taxe habitation : 5.52 %

Monsieur le Maire propose que les taux ne soient pas augmentés en 2025, pour la cinquième année consécutive.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix POUR, fixe les taux des taxes fiscales pour l'année 2025 comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties :	28.47 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	23.87 %
CFE :	9.76 %
Taxe habitation :	5.52 %

## 2-Participation a la chambre des métiers

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal d'une demande de participation de la chambre des métiers du Lot pour un apprenti domicilié sur la commune et formé dans le CFA de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Lot pour un montant de 80 €.

Accord unanime des présents.

## 3-Délibération sur le budget primitif

Monsieur le Maire présente le budget primitif de la commune pour l'exercice 2025 comme suit :



**BUDGET DE FONCTIONNEMENT : 779 443.07 €**

**BUDGET D'INVESTISSEMENT : 150 006.77 €**

Accord unanime des membres du conseil municipal



**Une journée de tri avec le JARDIN BOURIAN**  
Les visiteurs ont pu découvrir les nombreux stands, jeux, ateliers, expos photos et films sur le thème :

« Réduis Répare et Recycle »



## Je demande mon PASS déchèterie

Le pass est obligatoire pour accéder aux déchèteries gérées par le Syded depuis avril 2025.

Pour obtenir votre pass, vous devez vous inscrire sur internet à l'adresse suivante :

<https://monpassdechets.syded-lot.fr>, et remplir le formulaire en ligne. Ce pass devra être présenté à la borne d'accès (pass téléphone ou papier) à l'agent d'accueil.

Sur le site Syded-lot.fr vous pouvez consulter le règlement, ainsi que les jours et heures d'ouverture des différents centres.

Pour les usagers n'ayant pas accès à internet, vous pouvez contacter le Syded au 05 65 21 61 63 pour votre inscription par voie postale ou retirer le formulaire disponible en Mairie.

**pass.syded-lot.fr**



## Un composteur collectif à Dégagnac

Depuis la mi-février un composteur collectif a été mis en place par le SYDED dans le bourg de Dégagnac.

Les habitants sont invités à l'utiliser pour leurs déchets de table et de jardin.

Ce compost servira d'engrais naturel pour les espaces verts de la commune.

Rappelons que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, nous avons l'obligation de séparer les bio déchets des déchets résiduels.

Composter permet de réduire la quantité de déchets à incinérer, d'abaisser les coûts ainsi que de diminuer l'impact sur notre environnement.

Pour toutes questions sur le compostage, un guide édité par le SYDED est disponible en mairie



### POUR RAPPEL :

Les déchets au sol sont interdits !

Trop d'incivilités sont constatées sur les lieux de ramassage des déchets.

Les déchets déposés au pied des conteneurs constituent une infraction.

Il est rappelé que les sacs transparents doivent être mis dans les conteneurs jaunes pour les déchets recyclables.

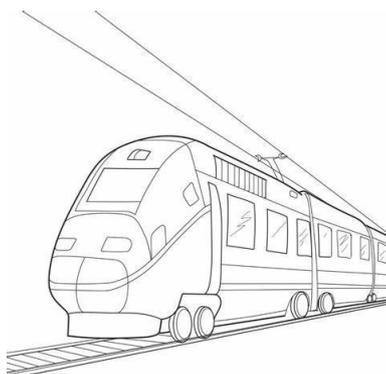
Les sacs gris dans les conteneurs gris.

Le verre dans le conteneur à verre.

Tous les autres déchets comme le bois, le mobilier ...doivent être transportés à la déchèterie.

Les conteneurs ne doivent en aucun cas être bougés de place.

## La ligne POLT a besoin de vous



Le « train de la colère » est parti pour Paris ce mardi 15 avril.

Des lotois multigénérationnels, étaient nombreux et bien décidés à se faire entendre du Ministre des Transports.

Un train venu de Clermont Ferrand a rejoint le train des lotois. Des élus mais aussi des chefs d'entreprise, des syndicats, des usagers ont fait le déplacement.

Ils ont dû déchanter car ils n'ont pas été reçus par Monsieur le Ministre.

Ils sont repartis bien décidés à continuer à alerter les pouvoirs publics de la situation de mise à l'écart du département du Lot.

# L'Adressage : un projet d'envergure pour une commune plus claire

Le conseil municipal est heureux de vous annoncer l'aboutissement d'un projet de longue haleine. Depuis un an, vos élus ont mené à bien un travail exigeant et rigoureux pour structurer l'ensemble de notre territoire et garantir à chacun une adresse claire et précise.

## Des adresses remises en main propre pour faciliter vos démarches

Les 17 et 19 mai derniers, nous avons eu le plaisir de vous rencontrer en nombre pour vous remettre en main propre votre enveloppe personnalisée. Celle-ci contenait votre nouvelle plaque de numéro ainsi que votre attestation d'adressage officielle. Cette distribution directe visait à faciliter vos démarches et à vous accompagner dans cette transition. Nous avons ainsi pu vérifier la justesse des données et la conformité des documents à chaque situation. Pour ceux qui n'ont pas pu se présenter ces jours-là, pas d'inquiétude ! Votre plaque et votre attestation sont disponibles en mairie. Vous pouvez les récupérer du lundi au vendredi aux heures d'ouverture, ou lors des permanences des élus les samedis matins, de 10h à 12h.

## Où placer votre nouvelle plaque numérotée ? Priorité à l'urgence !

Pour que votre nouvelle adresse soit pleinement efficace, en particulier en cas d'urgence, il est très important de bien positionner la plaque avec votre numéro. Celle-ci doit être installée au plus près de votre habitation et en bord de voie, là où elle est la plus visible depuis la route. Rappelez-vous que ce numéro sert avant tout à guider rapidement les secours. Si votre boîte aux lettres est éloignée de l'entrée principale ou de la maison, nous vous conseillons d'y reporter votre numéro voire même l'adresse complète pour faciliter l'acheminement du courrier.

## Étape finale : la pose des panneaux de rue

L'installation des panneaux de rue représente la phase finale. Reçus mi-juin, nos équipes commenceront leur installation progressive sur l'ensemble de notre territoire communal. Nous nous efforçons de réaliser cette étape finale le plus efficacement possible, afin que chacun puisse pleinement utiliser ce nouvel adressage.

## Un réseau d'adresses complet et partagé avec les services essentiels

Toutes les adresses d'habitations ont été officiellement transmises aux organismes nécessaires à la bonne marche de notre quotidien et notre sécurité. C'est le cas notamment des sapeurs-pompiers, de La Poste (pour un acheminement de votre courrier), du Centre des Impôts, et de nombreux autres organismes qui dépendent d'un adressage précis.

Cette transmission de la base adresse est essentielle pour l'efficacité des secours, la livraison de vos colis, et la gestion de vos démarches administratives mais ne se substitue pas à vos démarches personnelles.

De nouvelles adresses pourront bien-sûr être créées par la suite en cas de changement de destination d'une grange ou de nouvelles constructions.

Vous pouvez à tout moment consulter la carte interactive de la commune, où sont mentionnés toutes les nouvelles adresses et numéros. Rendez-vous pour cela sur le site officiel de la Base Adresse Nationale : <https://adresse.data.gouv.fr>.

## Un accompagnement pour votre changement d'adresse

Conscients que le changement d'adresse implique des démarches, un courrier détaillé vous a été donné. Il explique les étapes à suivre auprès des différentes administrations et contient des liens utiles pour vous guider en ligne. Nous vous les transmettons à nouveau ci-dessous :

<https://immatriculation.ants.gouv.fr>

(rubrique : démarches en ligne/ modifier l'adresse sur votre certificat d'immatriculation)

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193>

En cas de besoin, France Service à Salviac, situé dans les locaux de la médiathèque, est à votre disposition pour vous accompagner dans ces formalités. N'hésitez pas à les contacter pour obtenir de l'aide et des conseils au 0565416243.

N'hésitez pas à nous solliciter en cas de besoin d'accompagnement. Vous pouvez passer en mairie ou demander un rdv avec M. Roques et Mme Bosc, élus chargés de ce dossier.

Ce projet d'adressage, fruit d'un engagement fort de votre Conseil Municipal, est un pas de plus vers une commune plus structurée, plus sûre et facilitant le quotidien de ses habitants."

## Un boulanger s'est installé à Dégagnac



Un paysan-boulangier s'est installé sur la commune depuis peu à la ferme Galopain.

- Il propose toutes sortes de pains.
- Pains bis à la farine de blé ( 600 grs pour le plus petits / tourtes de 3 kgs pour le plus gros).
- Pains aux différentes graines avec tournesol, lin, chia, sésame grillé ou bien amande, noisette, raisin, ou encore lin et courge.
- Toutes les céréales bio sont cultivées dans sa ferme. Elles sont moulues sur une meule en pierre et le pain est cuit au feu de bois.

**RESERVATION SUR LE SITE [www.fermegalopain.fr](http://www.fermegalopain.fr) AVANT le LUNDI 13h00**

Votre commande sera à votre disposition :

- Lieu dit Vergnes à partir de 13h
- Boutique Aromatiques tropicales de 16h à 18h



## Le cercle de l'amitié fête ses 50 ans

**Samedi 28 juin à la salle des fêtes de Dégagnac à 11h**, dans un environnement festif, le cercle de l'amitié fête ses 50 ans.

Animations, discours, repas seront de mise.

Venez nombreux pour ce bel anniversaire

# ÇA BOUGE À DÉGAGNAC

## Juillet

Vendredi 4 : marché de producteurs avec la présence d'Association des Parents d'Elèves

Samedi 5: visite d'un jardin-forêt avec le Jardin Bourian

Dimanche 6: vide grenier , Comité des Fêtes

Jeudi 17: atelier « fougasse » au feu de bois avec le Jardin Bourian

Vendredi 18: marché gourmand, comité des fêtes et Mairie

Jeudi 31: atelier « découvrez les traces cachées » avec le Jardin Bourian

## Août

Vendredi 1: marché gourmand, Comité des Fêtes et Mairie

Jeudi 7: atelier « impression végétale » par le Jardin Bourian

Jeudi 14 : atelier « aux origines de l'écriture » par le Jardin Bourian

Vendredi 15- samedi 16 et dimanche 17: fête votive, Comité des Fêtes

Jeudi 21 : délices du jardin par le Jardin Bourian

Samedi 23 : concours de boules lyonnaises, challenge Yvon BOUSCASSE

## Septembre

Début du mois: sortie en Corrèze avec le Cercle de l'Amitié

Samedi 20 : assemblée générale de Ça Marche

En septembre, stage de peintures végétales par le Jardin Bourian

## Octobre

Dimanche 12 : octobre rose, participation de Ça Marche

Vente de madeleines Bijou par l'Association des Parents d'Elèves

Dans le mois : noces d'or avec le Cercle de l'Amitié

## Novembre

Samedi 8 : soirée aligot, Comité des Fêtes

Dimanche 9 : concours de soupes par le Jardin Bourian

Dimanche 9 : journée « Cabaret l'Ange Bleu » avec le Cercle de l'Amitié

Dimanche 23 : théâtre salle des fêtes de Salviac avec le Cercle de l'Amitié

## Décembre

Illuminations de la place et vin chaud offert par les élus

# ETAT CIVIL

Décès	Mariage
Jean SALVAN le 22 décembre 2024	Célia NEVEU et Geffroy BOUCHET le 7 juin 2025
Guy MALVY le 11 janvier 2025	
Gérard YNESTA le 17 janvier 2025	
Denise TRIVIS née Richard le 5 février 2025	
Jeannette SILLAC née Bouquet le 28 avril 2025	Naissance
Jean Claude BOUBET le 8 mai 2025	Antoine SALVAN le 9 avril 2025
Robert LAPEYRE le 10 mai 2025	

## Les marchés estivaux à Dégagnac, La saison est repartie

Cet été, le marché de Dégagnac revient faire vivre notre place du village. Quelques nouveaux producteurs (glaces, poulets, canards) viennent rejoindre les anciens, présents depuis le début. Ces marchés auront lieu les vendredis, de 18h à 20h30 , **du 4 juillet au 29 août**.

Deux dates à retenir ; les **marchés gourmands du 18 juillet et du 1er août**. Le comité des fêtes sera là, toujours présent à nos côtés, pour accompagner ces soirées festives. Une buvette sera ouverte comme à l'accoutumée. Un groupe musical différent animera chacune de ces soirées.

Amis, familles, voisins, nous vous attendons nombreux pour venir passer une soirée estivale conviviale à Dégagnac.



MARCHÉ  
fermier

VENDREDI 18 JUILLET  
& VENDREDI 1 AOÛT

MARCHÉ  
gourmand

# DEGAGNAC



LES VENDREDIS  
DE 18H À 20H30



PLACE DE LA MAIRIE



GRANDS  
TERROIRS

